PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

SCIC AGORA POUR L'HABITANT
Monsieur L. ASSOUN
Président
6, quai Jean Moulin
69 001 LYON

Villeurbanne, le 26 juillet 2024

Nos Réf. : Accompagnement des mutations économiques (AME)
Affaire suivie par : Antoine BOHY
T. 04 87 76 72 25
antoine.bohy@rhone.gouv.fr

BORDEREAU DE TRANSMISSION

DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
Veuillez trouver ci-joint: L'arrêté préfectoral reconnaissant la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) de votre SCIC	Cet agrément sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Pour la Préfète du Rhône,
et par délégation,
La cheffe du pôle Entreprises, Emploi et Insertion Professionnelle,,

Mathilde ARNOULT

PRÉFÈTE DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° DDETS69_P2EIP_ESUS_20240726_011

LA PREFETE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,
PREFETE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST, PREFETE DU RHONE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 11) modifiée par l'article 105 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE) et l'article 157 (V) de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu le décret n° 2015-760 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article 1er, alinéa 15, de la loi du 31 juillet 2014 ;

Vu le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'article L.3332-17-1 du Code du Travail ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 69-2023-08-21-00008 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent WILLEMAN, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône;

Vu le dossier complet présenté au directeur de la DDETS du Rhône, le 9/07/2024 par la SCIC AGORA POUR l'HABITANT, en vue d'obtenir l'agrément « ESUS » ;

Considérant que la SCIC AGORA POUR l'HABITANT remplit les conditions légales pour bénéficier de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

ARRETE

Article 1 : La SCIC AGORA POUR l'HABITANT numéro de SIRET: 914 780 978 00013, 6 quai Jean Moulin à Lyon (69001) **est agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » pour une durée de 2 ans**, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de la DDETS du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Rhône, accessible sur le site internet de la préfecture du Rhône et communication sera faite sur le site internet de la CRESS.

Fait à Villeurbanne, le 26 juillet 2024

Pour la Préfète du Rhône,
Et par délégation,
La cheffe du pôle entreprises, emploi et insertion professionnelle,

Mathilde ARNOULT

Voies de Recours : si vous estimez que la présente décision est contestable, les voies de recours suivantes vous sont ouvertes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Ces recours ne sont pas suspensifs :

- ***Recours gracieux auprès du directeur départemental de la DDETS du Rhône,*** *8/10 rue du Nord - 69100 Villeurbanne.*

- ***Recours hiérarchique*** devant le Délégué Ministériel à l'économie sociale et solidaire - Direction générale du Trésor - Pôle économie sociale et solidaire et investissement à impact (PESSII) - 139 rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12

- ***Recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Lyon*** *- 184, rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03.*

Le tribunal administratif peut être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.